

Vous vous êtes inscrits à la certification complémentaire Cinéma-Audiovisuel. Le présent document a pour objectifs de vous accompagner dans la rédaction de votre rapport et dans la préparation de l'examen oral.

Rappels chronologiques

- Le rapport devra être téléversé dans l'espace candidat de l'application Cyclades **au plus tard le vendredi 03 novembre 2023** ;
- L'épreuve se déroulera sur toute ou partie de la période comprise entre **le mardi 05 décembre 2023 au mardi 12 décembre 2023** ;
- Le jury d'admission se réunira le jeudi 14 décembre 2023.

Esprit de la certification complémentaire Cinéma-Audiovisuel

La certification est ouverte aux enseignants titulaires ou stagiaires du 1^{er} degré et du 2nd degré. La certification complémentaire est un examen qui permet aux enseignants de « **valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours**, ou qui concernent certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. »¹

Concernant les personnels du second degré, la vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options et spécialité C.A.V. et pour identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre du PEAC.

De fait, selon la note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019, sont évalués par le jury :

- La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;
- La capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;
- La capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;
- La connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;
- La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;
- La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.

La même note précise pour ce qui concerne les candidats issus du premier degré qu'ils peuvent

¹<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

« (...) valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3. »

Pour préparer au mieux l'épreuve, il convient de :

- ☒ Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement.
- ☒ Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours.
- ☒ Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement artistique.
- ☒ Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire ; les différentes étapes de concertation...).
- ☒ Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- ☒ Se familiariser avec l'analyse filmique. Attention, l'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- ☒ Posséder une solide culture cinématographique.
- ☒ S'exprimer dans une langue correcte.

Plus généralement, il convient pour les candidats « d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global de CinémaAudiovisuel.»²

Le rapport

Le rapport écrit doit articuler d'une manière synthétique et claire le parcours singulier du candidat en lien avec l'enseignement du cinéma-audiovisuel, sur un plan à la fois personnel et pédagogique, théorique et pratique. Ce rapport sert de base à l'oral et doit pouvoir attester d'une motivation et d'un recul critique sur les pratiques d'enseignement du candidat. « Il est conseillé de présenter un curriculum vitae mettant en valeur le parcours universitaire et professionnel du candidat en deux pages maximum, suivi d'un développement commenté sur plusieurs pages d'une expérience d'enseignement avec le cinéma-audiovisuel. La maîtrise des outils et des supports numériques est appréciée. »³

L'oral

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Selon l'arrêté du 23 décembre 2003, « l'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans

²Académie d'Orléans-Tours, *Rapport de jury – Session 2023*.

³Académie de Nantes, *Rapport de jury – Session janvier 2021*.

le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »⁴

Dans le cas spécifique de la certification complémentaire Cinéma-Audiovisuel, l'entretien commence par une étude de cas prenant la forme d'une analyse de séquence filmique d'une durée comprise entre 3 et 6 minutes environ.

Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. « Par cet exercice, le candidat doit se montrer en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repérés. Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation. Une culture cinématographique correcte est également attendue du candidat afin que les enjeux de la séquence présentée puissent être correctement analysés. »⁵

De manière générale, l'entretien conduit par les membres du jury vise à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- Objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension artistique.
- Organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- Les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

⁴ Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019

⁵ Académie de la Réunion, *Rapport de jury – Session 2021*.

ANNEXES

Bibliographie indicative, non exhaustive :

- Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma*, Cahiers du cinéma, 2002
Francis Vanoye, Anne Goliot-Léthé, *Précis d'analyse filmique*, coll « 128 », A. Colin, 1992.
Francis Vanoye, *Récit écrit, récit filmique*, Armand Colin, 2005.
Laurent Jullier, *Analyser un film : de l'émotion à l'interprétation*, Champs Arts, Flammarion, 2012.
Michel Chion, *L'audio-vision, Son et image au cinéma*, Armand Colin, 2017.
Robert Mac Kee Story, *Ecrire un scénario pour le cinéma et la télévision*, Armand Colin, 2017. Franck Haro, *Ecrire un scénario pour le cinéma*, Eyrolles, 2016.
Yves Lavandier, *Evaluer un scénario*, Le clown et l'enfant, 2011.
Vincent Amiel, *Esthétique du montage*, Armand Colin, 2017.
Jean-Loup Bourget, *Hollywood, la norme et la marge*, Armand Colin, 2016.
Martin Barnier, *Une brève histoire du cinéma (1895-2015)*, Hachette Pluriel Référence, 2017.
José Moure et N.T. Binh, *Documentaire et fiction allers-retours*, Les impressions nouvelles, 2015.
Valérie Othnin-Girard, Bernard Stora, *L'assistant-réalisateur*, La fémis, 1993.
Sylvette Baudrot et Isabel Salvini, *La script-girl*, La fémis, 1995.
Jacqueline Nacache, *L'acteur de cinéma*, Armand Colin, 2005.
Laurent Creton, *Économie du cinéma*, Armand Colin, 2014.

Sitographie, ressources utiles :

- Réseau Canopé: <https://www.reseau-canope.fr/>
CNC : <https://www.cnc.fr/>
Ciclic <http://www.ciclic.fr/>
Zero de conduite : <https://www.zerodeconduite.net/>
Transmettre le cinéma : <http://www.transmettrelecinema.com/>
Forum des images : <https://www.forumdesimages.fr/>

Sources pour la constitution de ce document :

- Rapports de jury des Académies de Nantes, Orléans-Tours et la Réunion
- Arrêté du 23 décembre 2003
- Note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019

Gauthier BERTHELEMY

Professeur de Lettres Modernes et de Cinéma-Audiovisuel
Chargé de mission Cinéma – Académie de Mayotte
Octobre 2023